

**COMMUNE DU MUY**  
**AM/PM/2023 N°006**

**ARRETE DU MAIRE**

Réglementation particulière au stationnement face au N°13, rue Ledru Rollin  
Pour cause de déménagement  
Du samedi 28 janvier au dimanche 29 janvier 2023

**LE MAIRE DU MUY,**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

VU le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

VU la demande formulée le 12 janvier 2023 par madame Joselyne ROBERT sise 13, rue Leur Rollin 83490 Le Muy, sollicitant la réservation de deux emplacement de stationnement face au N°13, rue Ledru Rollin - 83490 Le Muy, afin de pouvoir effectuer son déménagement qui a lieu du samedi 28 au dimanche 29 janvier 2023 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Deux emplacements de stationnement sont réservés du samedi 28 janvier 2023 à 12h00 au dimanche 29 janvier 2023 à 18h00, face au N°13, rue Ledru Rollin – 83490 Le Muy, dans le cadre du déménagement.

**ARTICLE 2** : Des panneaux de réglementation temporaire sont mis en place par les agents du centre technique municipal.

**Aucun dépôt de matériaux n'est toléré sur le domaine public.**

**ARTICLE 3** : Tout véhicule constaté en infraction au présent arrêté peut être verbalisé et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

**ARTICLE 4** : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Pétitionnaire
- Chef de la police municipale du Muy
- La brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy
- 

**Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.**

Mis en ligne sur le site internet : [ville-lemuy.fr](http://ville-lemuy.fr)

LE MUY, le 17 janvier 2023

Date :

19 JAN. 2023

Le Maire,

**Liliane BOYER**

